

Commune de BULLECOURT

Séance du 24 septembre 2024

Date de la convocation : 19/09/2024

Membres en exercice : 11 *Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de BULLECOURT, se sont réunis, à la mairie de Bullecourt, sous la présidence de M. Eric BIANCHIN, Maire.*

Présents : 7

Votants : 5

Présents : Isabelle AVENEL, Eric BIANCHIN, Bruno DELATTRE, Joëlle DUCHATELLE, Jean-Louis MATHON, Jérôme MATHON, Alcide THUILLET

Secrétaire de séance :

Joëlle DUCHATELLE

Représentés :

Excusés : Maurice CANONNE

Absents : Johann BESNARD, Françoise CATTOEN, Yohann PAJOT

Objet : Projet éolien de la société RWE Renouvelables France - DE_2024_030

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

A la suite des études de faisabilité, la société RWE Renouvelables France va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

La société RWE Renouvelables France a donc demandé à la commune de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Celle-ci devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet et présentant les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc Eolien.

Messieurs Jérôme MATHON et Alcide THUILLET, conseillers municipaux mais également propriétaires et/ou exploitants de terrains potentiellement concernés par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Date de transmission de l'acte: 03/10/2024

Date de réception de l'AR: 03/10/2024

062-216201855-DE_2024_030-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 voix), le Conseil Municipal :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal ainsi que la mise à disposition de son/ses terrain(s) à la société RWE Renouvelables France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et dans l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc Eolien mais demande le rajout des points suivants :
 - Obligation de passage des câbles au milieu des chemins et non sur les accotements.
 - Épaisseur de l'enrobé : 6 cm sur 4 m de largeur des chemins.
 - La ligne haute tension devra être enterrée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Eric BIANCHIN.



Date de transmission de l'acte: 03/10/2024
Date de reception de l'AR: 03/10/2024
062-216201855-DE_2024_030-DE
A G E D I